



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Conseil du 16 janvier 2015

L'an deux mil quinze, **le seize janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

**Présents:** G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, D. BALON, P. ARRIGHI, L. FAIVRE, C. JECKER, C. KILQUE, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ, L. SIBRE, I. GIGOS, F. RABIER, A.M KARRER

**Excusée:** L. SLIMANI (G. MOUILLESEAUX)

**Absent:** T. BESANCON

*Madame Florence RABIER a été nommée secrétaire.*

### **Autorisation permanente de poursuites donnée au comptable**

Madame la trésorière de Delle, dont nous dépendons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, souhaiterait bénéficier d'une autorisation permanente pour tous les actes de poursuites et ce afin d'améliorer le recouvrement des produits locaux. Cette procédure lui permettrait de poursuivre les redevables défaillants sans solliciter systématiquement pour chaque débiteur l'autorisation de l'ordonnateur.

Par souci de bonne gestion, il est proposé de définir des seuils de déclenchement des procédures lorsque les administrés ne s'acquittent pas spontanément de leur dette. Il conviendrait de :

- procéder par voie d'opposition à tiers détenteur sauf sur comptes bancaires lorsque la dette cumulée pour un même redevable est au moins égale à 30 €,
- procéder par voie d'opposition à tiers détenteur sur comptes bancaires lorsque la dette cumulée pour un même redevable est au moins égale à 130 €,
- procéder par voie de saisie-vente ou tout autre type de saisie mobilière lorsque le montant cumulé de la dette excède 250 €.

POUR 14

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

### **Groupement de commandes de fourniture d'énergie**

L'échéance pour la fin des tarifs réglementés du gaz approche : 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la commune de Bessoncourt. Le SIAGEP propose d'agir en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Le Maire propose de demander l'adhésion de la commune de Bessoncourt au groupement de commandes coordonné par le SIAGEP ayant pour objet l'achat de gaz naturel et les fournitures et les services associés en matière d'efficacité énergétique et de signer les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

### **Mise à jour de la convention d'occupation du domaine public**

Par délibération en date du 7 septembre 2012 le Conseil Municipal a accepté le transfert de la convention d'occupation du domaine public au profit de France Pylônes Services (aujourd'hui dénommée FPS Tower). Par courrier en date du 10 décembre 2014, FPS



Towers soumet un nouveau projet de convention conforme aux contraintes sécuritaires applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le montant de la redevance, la surface de mise à disposition, la clause d'indexation ainsi que la durée de la convention restent inchangés. Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la signature de cette convention.

POUR 14

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

### **Demande de garantie du contrat de prêt de 15 logements**

Le Maire présente la demande de Territoire Habitat concernant une garantie financière de la commune pour le prêt contracté par Territoire Habitat pour la construction de 15 logements sociaux Rives de l'Autruche,

Le Maire rappelle la convention signée entre de Département, Territoire Habitat et l'Association des Maires du Territoire de Belfort destinée à mettre en œuvre un dispositif d'aide à la construction par Territoire Habitat de logements locatifs sociaux en milieu rural Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de Prêt n° 17 963 signé entre Territoire Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Territoire Habitat demande au Conseil Municipal de lui accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un contrat de Prêt d'un montant total de 1 081 668 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer *la construction de 11 logements PLUS et 4 logements PLAI situés ZAC des Rives de l'Autruche à Bessoncourt.*

Le Conseil souhaite la venue d'une personne de Territoire Habitat pour avoir de plus amples informations avant de prendre une décision

### **Demande de subvention projet Territoire Habitat rue du Clos du Fort**

Le Maire présente la demande de Territoire Habitat concernant la demande de financement de 8 logements. En effet Territoire Habitat envisage d'acquérir 8 logements dans le programme immobilier réalisé par les Carrés de l'Habitat rue du Clos du Fort à Bessoncourt et sollicite la commune pour une aide de 6 000 euros par logement, soit 48 000 euros.

Le Conseil souhaite la venue d'une personne de Territoire Habitat pour avoir de plus amples informations avant de prendre une décision.

### **Création d'un chemin piétonnier**

Dans le cadre de la déclaration d'utilité publique pour la création d'un chemin piétonnier reliant la rue des Lilas à la Zac les Rives de l'Autruche le Préfet indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération demandant expressément l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire.

Le Maire demande l'avis des Conseillers

POUR 9

CONTRE 2

ABSTENTIONS 3

### **Acquisition emplacements réservés pour la création d'une zone piétonne**

Le Conseil Municipal s'est prononcé le 21 janvier 2011 sur l'acquisition d'emplacements réservés pour la création d'une zone piétonne. La commune a sollicité France Domaine pour une nouvelle évaluation. Il convient donc de reprendre une délibération afin de réactualiser la valeur des terrains. M. le Maire expose qu'en vue de créer des zones piétonnes reliant la ZAC à la rue des Lilas il convient de se prononcer sur l'acquisition des parcelles suivantes :



- **Impasse des Pervenches** : espace réservé n° 4 : parcelles concernées section D n° 89, 428, 541 et 92 : prix de cession estimé à **39 €/m<sup>2</sup> HT**
- **Impasse du Fossé** : espace réservé n° 3 : parcelles concernées section D 309, 311, 312, 96, 98 et 99 : prix de cession estimé à **39 €/m<sup>2</sup> HT**

POUR 14

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

### **Arrivée de Monsieur Thierry BESANCON**

#### **Demande de subvention parlementaire**

Le Maire propose d'effectuer une demande de subvention parlementaire pour la création de la future salle communale.

POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

#### **Modification du tableau des emplois**

En raison des Temps d'Activités Périscolaires et de l'ouverture de l'école maternelle le mercredi matin, le Conseil Municipal, décide de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

- Augmentation du temps de travail du poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe de 31.5 h à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> février 2015

Autorise le Maire à effectuer la déclaration de vacance de poste au Centre de Gestion et à saisir le Comité Technique Paritaire

POUR 15

CONTRE 0

ABSTENTIONS 0

#### **Divers**

Tennis : Isabelle GIGOS a informé le Conseil d'une démarche de l'Autruche Tennis Club auprès de la CCTB pour la réfection du terrain de tennis. La CCTB financerait la création de 2 nouveaux terrains qui pourraient être implantés à côté de la future salle communale. Le financement resterait à la charge de la CCTB.

Foot : le Conseil étudie la possibilité d'implanter un terrain de foot en herbe sur l'ancienne station d'épuration (derrière le terrain de foot). Le Maire a pris contact avec la Police de l'eau qui interdit de placer un grillage sur le pipeline. Des travaux devraient être entrepris au printemps pour réaliser ce terrain de foot de 16 m x 25 m avec un filet de protection. Le stabilisé resterait inchangé.

Le Conseil est prêt à réétudier la rétrocession de la voirie de la 2<sup>ème</sup> tranche de la Zac les Rives de l'Autruche après la finition des travaux, il reste quelques problèmes à résoudre.

**Séance levée à 22 h 10**

**Prochain Conseil Municipal vendredi 20 février 2015 à 20 h.**